



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100164

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9242
N/REF : 5/10/2025 0H37 C:020948 I:27613
V/REF : INT1511639

V/REF.IMM. MS33226
IMMEUBLE : VILLA BEAUPRE
25BIS AVENUE DU POINT DU JOUR
69005 LYON

Syndicat Principal
'Villa Beaupre'
C/O LAMY LYON POINT DU JOUR
51 AVENUE DU POINT DU JOUR
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 02 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 25BIS -
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. P. SOUVIGNET

CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA POMPE DE RELEVAGE
2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2025

Prix de base du contrat : 150,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2013 Valeur : 111,5
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe(s) de relevage	2/AN	187,80	187,80



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100164

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	187,80
T.V.A. a 10,00%	18,78
TOTAL T.T.C.En EURO	206,58

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.